

Vertaling:

7 conseils importants pour l'enregistrement préalable et l'inscription



- 1) Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur <https://meldjeaan.leuven.be>. Nous vous conseillons vivement de regarder les vidéos.
- 2) Cette brochure concerne les enfants nés en 2015 ou les enfants qui veulent être scolarisés dans une autre école louvaniste à partir de l'année scolaire suivante.
- 3) Profitez des journées à portes ouvertes pour visiter plusieurs écoles le **mercredi 22 février 2017 de 9 à 11h30** et le **vendredi 10 mars 2017 à partir de 13h30 jusqu'à 18h30**.
- 4) Enregistrement préalable \neq inscription et inscription \neq scolarisation.
- 5) Il existe 3 périodes d'enregistrement préalable – vérifiez bien quand vous devez effectuer l'enregistrement préalable – une fois écoulée cette période, votre enfant n'est plus prioritaire.

Période 1: Priorité pour les enfants ayant un frère et/ou une sœur scolarisé(e) dans l'école en question et les enfants du personnel

Enregistrement préalable: **janvier**: du mardi 10 janvier jusqu'au mardi 24 janvier 2017 inclus

Communication : **février** : le lundi 20 février 2017

Inscription : **mars**: du mardi 7 mars jusqu'au mardi 28 mars 2017

Période 2: Tous les enfants

Enregistrement préalable : **mars**: du mardi 7 mars au mardi 28 mars 2017 inclus

Communication : **avril** : le jeudi 27 avril 2017

Inscription : **mai**: du mardi 2 mai au lundi 22 mai 2017 inclus

Période 3: Période pour les enfants n'ayant pas encore trouvé de place:

À partir du jeudi 1 juin 2017.

- 6) Si vous avez des difficultés à effectuer vous-même l'enregistrement préalable, demandez de l'aide :
 - a. Pendant la période réservée aux frères et aux sœurs : à l'école
 - b. Pendant la période d'inscription générale : aux services, aux centres de quartier et aux associations locales (voir la brochure sur les inscriptions)
- 7) Si vous n'arrivez pas à inscrire votre enfant dans une école, il sera placé sur une liste d'attente. Cherchez une autre école en attendant.